ORDONNACE N° 10/027 DU 19 FEVRIER 2010 PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en son article 79 ;

Vu l'Ordonnance n° 09/003 du 30 janvier 2009 portant organisation et fonctionnement du Cabinet du Président de la République, spécialement en ses articles 3 et 4 ;

Revu l'Ordonnance n° 09/004 du 30 janvier 2009 portant nomination d'un Directeur de Cabinet et de deux Directeurs de Cabinet Adjoints du Président de la République ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

ORDONNE

Article 1er :

Est nommé Directeur de Cabinet : Monsieur **Gustave BEYA SIKU**

Article 2 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

La présente Ordonnance entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 19 février 2010

Joseph KABILA KABANGE

Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 19 février 2010

Le Cabinet du Président de la République

Louise MAYUMA KASENDE
Directeur de Cabinet Adjoint